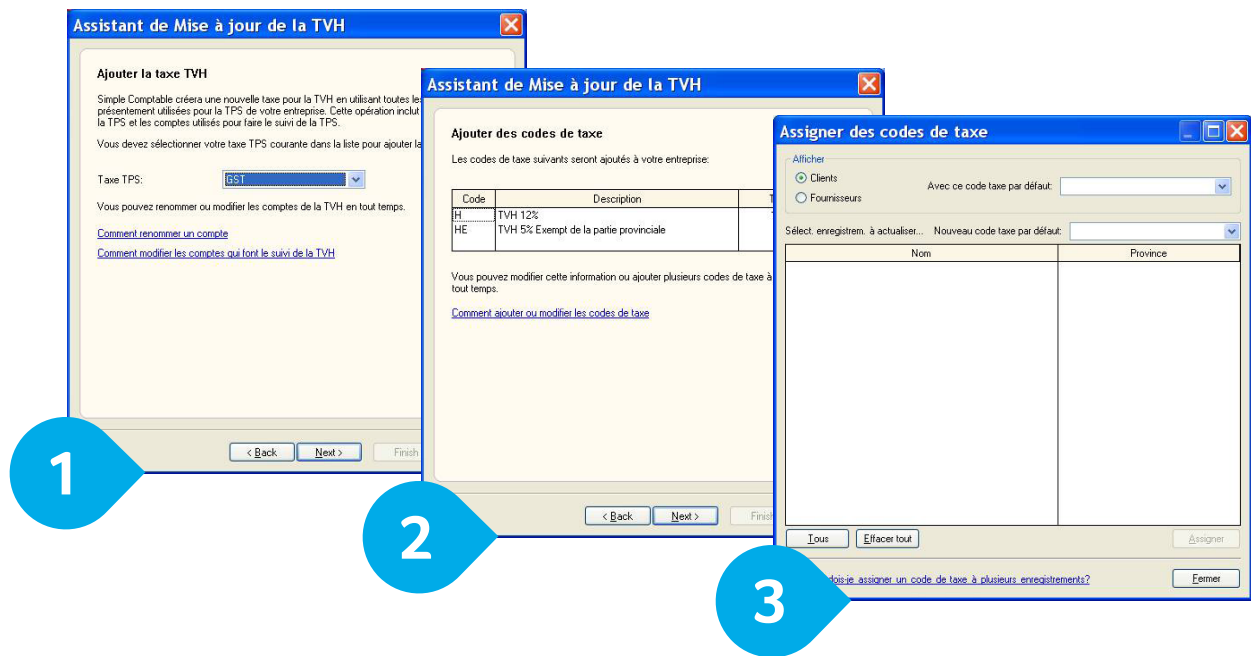


TVH. Évitez tout tracas en agissant dès aujourd'hui.

Grâce à l'assistant de configuration convivial, se conformer aux règles afférentes à la TVH devient un jeu d'enfant!

Un assistant TVH rapide et sans problème vous aidera à convertir vos codes de taxe et à modifier vos enregistrements de clients et de fournisseurs en un tour de main! Vous n'avez pas le temps de vous poser des questions. Vous voulez des réponses. Nous vous les offrons avec Simple Comptable 2010.



Passez à Simple Comptable 2010 dès aujourd'hui, reprenez le contrôle de votre horaire, évitez les tracas et respectez la date limite du 1er juillet facilement avec l'assistant de mise à jour de la TVH.

Veillez appeler au 1-800-665-8805 ou visiter le site www.simplyaccounting.com pour acheter Simple Comptable de Sage 2010 et accéder à l'assistant TVH qui vous fera gagner du temps (et vous permettra d'éviter le stress).

¹ Selon les résultats d'un sondage indépendant auprès de 312 entreprises canadiennes comptant de 1 à 99 employés et auprès de 401 comptables travaillant avec des petites entreprises, mené en juin 2009, au Canada.

Comprendre la TVH

En quoi consiste la TVH?

TVH signifie taxe de vente harmonisée. Cette taxe harmonisée sur la valeur ajoutée remplacera la TPS et la TVP en Colombie-Britannique et en Ontario le 1er juillet 2010.

La TVH sera de 12 % pour les biens et services assujettis à la TPS en Colombie-Britannique et de 13 % en Ontario.

La TVP sera éliminée. Le taux provincial de 7 % et de 8 % en Colombie-Britannique et en Ontario respectivement sera additionné au taux de 5 % de la TPS. Cette taxe combinée de 12 % ou 13 % respectivement s'appellera la TVH.



Pour obtenir de plus amples renseignements sur la TVH, veuillez consulter les sites Web des gouvernements²:

<http://www.gov.bc.ca/hst/faq.html>

<http://www.rev.gov.on.ca/fr/taxchange/index.html>

Regardez la vidéo de Simple Comptable de Sage : Mettre à jour la TVH dans Simple comptable 2010³ à <http://www.sageu.com/simply/hst-fr.html>.

Soyez prêts à appliquer la TVH avec Simple Comptable.
La nouvelle législation entrera en vigueur le 1^{er} juillet⁴



www.simplyaccounting.com/lp/HST

² Ces documents sont à des fins explicatives seulement. Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de votre situation particulière, veuillez consulter un comptable ou un conseiller fiscal qualifié.

³ L'assistant TVH fait partie de la mise à jour C de Simple Comptable de Sage 2010. Les utilisateurs de Simple Comptable de Sage 2010 devront peut-être télécharger la mise à jour C pour avoir accès à l'assistant.

⁴ La nouvelle législation sur la TVH est uniquement applicable en Colombie-Britannique et en Ontario et entrera en vigueur le 1er juillet 2010.

